

CHARTRE DES AMBASSADEURS DU SPORT EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



1 OBJECTIFS PRINCIPAUX

- Créer des projets sportifs et bien-être dans le but d'améliorer les conditions de vie de l'ensemble des jeunes ;
- Encourager la participation des élèves aux activités sportives (UNSS/AS) ;
- Diffuser des informations sportives via les canaux de communication du lycée (affiches/Atrium) ;
- Améliorer la visibilité et l'accessibilité du sport au sein du lycée ;
- Favoriser les relations entre les différents établissements scolaires ;
- Sensibiliser les élèves aux bienfaits du sport (physique/mental/social).

2 RÔLE DES AMBASSADEURS DU SPORT EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR DANS LEUR ÉTABLISSEMENT, LES DROITS ET LES DEVOIRS

- Droit à la parole individuelle ;
- Droit d'expression collective, recevoir et diffuser des informations au sein de son établissement ;
- Droit de se réunir dans le cadre scolaire en dehors des heures de cours ;
- Droit de communiquer et de siéger dans les instances représentatives de l'établissement ;
- Droit de proposer à la communauté éducative et aux personnels de direction des actions concrètes ;
- Devoir de participer à l'organisation et à l'animation d'événements sportifs du lycée ;
- Devoir de favoriser l'inclusion et lutter contre toute forme de discrimination dans le sport ;
- Devoir de proposer toutes les initiatives à la validation du chef d'établissement et aux instances statutaires ;
- Devoir de faire respecter et promouvoir les valeurs du sport : fair-play, solidarité, équité, respect ;
- Devoir de consulter et de recevoir les propositions des autres jeunes ;
- Devoir de se réunir à minima deux fois par trimestre.

3 ENGAGEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

- Communiquer sur les Ambassadeurs du Sport en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur auprès des élèves et de la communauté éducative de l'établissement ;
- Prévoir les conditions matérielles et les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des actions proposées par les Ambassadeurs du Sport en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Identifier un à deux adultes référents, issus de la communauté éducative, pour accompagner les ambassadeurs du sport dans leurs projets ;
- Soutenir et valoriser le rôle des Ambassadeurs du Sport en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Assurer un suivi régulier et organiser des bilans du programme.

4 RÔLE DES RÉFÉRENTS

- Coordonner, superviser et structurer les réunions des Ambassadeurs du Sport en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Assumer le relai entre les Ambassadeurs du Sport en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'établissement, les éventuels partenaires associatifs et les services de la Région ;
- Permettre l'accès à des supports de communication pour promouvoir les activités sportives ;
- Accompagner les Ambassadeurs du Sport en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans la mise en œuvre de leurs projets.

5 MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Les Ambassadeurs du Sport en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont des jeunes volontaires, au maximum de cinq par établissement et minimum 2, et sont tirés au sort si le nombre de volontaires est supérieur à 5 ;
- Le mandat d'Ambassadeur du Sport en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est d'une année scolaire, renouvelable deux fois, à la condition que chaque bénévole soit inscrit et scolarisé au sein de l'établissement.

6 MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES RÉUNIONS

- Se réunir au moins deux fois par trimestre ;
- Avec la validation du chef d'établissement, ces réunions peuvent être ouvertes à des personnes ou structures associatives extérieures à l'établissement comme des clubs sportifs.

7 MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS

- Les Ambassadeurs du Sport en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'appuieront utilement sur les outils et dispositifs déployés par le ministère de l'Éducation nationale et par la Région ;
- Les actions présentées par les établissements dans le cadre de l'engagement des ambassadeurs du sport pourront faire l'objet de subvention de la Région ou d'autres partenaires publics.